

1.00 crédits	16.0 h	Q1
--------------	--------	----



**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b>                  Au terme de ce module, le participant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cerner ce que les médiations restaurative et locale recouvre concrètement et comment elle fonctionne,</li> <li>- comprendre les enjeux normatifs, politiques et sociaux que soulève les médiations restaurative et locale et les difficultés auxquelles se confronte les médiateurs restauratifs et locaux</li> <li>- cerner les fondamentaux et les spécificités de la posture de médiateur dans les champs étudiés.</li> </ul>
Méthodes d'enseignement	<p>Les deux séances du module sont organisées sur le principe du « duo » réflexif-pratique dans un esprit de croisement et d'interpellation réciproque d'une approche théorique (guidée par Yves Cartuyvels, professeur à l'Université Saint-Louis) et d'une approche pratique (proposée par Laurence Schneider, médiatrice). Les différentes « séquences » de travail tenteront de mobiliser, le plus possible, l'interactivité avec les participants.</p> <p>Des exercices et mises en situation sont organisés.</p>
Contenu	<p>I. Première partie :</p> <p>Elle est consacrée à la présentation et à la discussion de deux dispositifs de médiation en matière pénale : la « médiation pénale », introduite en droit belge par une loi du 10 février 1994 et la « médiation réparatrice », introduite par une loi du 21 février 2005 ainsi qu'aux fondements de la médiation locale. Ces trois dispositifs s'inscrivent dans un cadre commun, qui, au début des années 1990, est celui de la lutte contre la petite délinquance associée à l'insécurité dans le monde urbain. Ils reposent toutefois sur des postulats distincts et traduisent des philosophies de travail différentes, plus ou moins en accord ou plus ou moins éloignées des fondamentaux de la médiation.</p> <p>II. Deuxième partie :</p> <p>Dans cette partie, seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évolution de la médiation locale depuis sa naissance comme projet émanant du Parquet de Bruxelles, sa place dans les contrats de sécurité et de prévention de la Région de Bruxelles-Capitale, ses différentes formes institutionnelles, ses rapports avec la police, les services communaux, et la justice de paix.</li> <li>- L'objectif et les enjeux de la médiation comme outil de politique locale, le statut du médiateur au sein de l'institution. La professionnalisation des médiateurs locaux.</li> <li>- La posture du médiateur. Les principes éthiques et déontologiques.</li> <li>- L'objet de la médiation locale : le vivre-ensemble, les conflits de la vie quotidienne, le lien social en souffrance et ses conséquences sur l'espace public. Illustrations et échanges collectifs à partir de situations vécues.</li> <li>- L'offre de médiation, le processus proposé.</li> <li>- Les outils de base du médiateur.</li> </ul>
Faculté ou entité en charge:	DRTB

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Certificat inter-universités en médiation locale, scolaire, restaurative et en soins de santé	MELB2FC	1		